

DEPARTEMENT DES LANDES

BEYLONGUE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 5 avril 2017

Convocation du 31 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et cinq avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOUGARO Dominique, Maire.

Présents : NOUGARO Dominique, BAYLE Christine, BOUHEYRE Christophe, MARION Karine, DANTHEZ Céline, HARDY Grégory, MORLAES Olivier, QUENTEL Chantal, BROUCH Jean-Marc

Absent excusé : BOUHEYRE Christophe

Procuration: MORLAËS Olivier

Secrétaire de séance : mme Christine Bayle

Ordre du jour

- **Vote CA ,BP Commune lotissement**
- **Vote Compte Gestion Commune lotissement**
- **Vote Affectation résultats Commune**
- **Vote taux d'imposition**
- **Subventions**
- **Contrat de ruralité**
- **Organisation élections présidentielles**
- **Proposition photovoltaïque**
- **Dossier 'Point-tri'**
- **ONF**
- **Monument aux morts**
- **Questions diverses**

Vote CA ,BP Commune lotissement

Cf Annexe 1

Vote favorable à l'unanimité

Vote Compte Gestion Commune lotissement

Cf Annexe 2

Vote favorable à l'unanimité

Vote Affectation résultats Commune

Cf Annexe 3

Vote favorable à l'unanimité

Vote taux d'imposition

Rappel des taux d'imposition actuellement en cours sur la commune de Beylongue :

	Taux d'imposition 2016	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	11,89 %	32 745 €
Taxe foncière (bâti)	14,26 %	26 752 €
Taxe foncière (non bâti)	32,54 %	15 359 €

A l'unanimité , le conseil décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017

Subventions

Rappel des subventions accordées en 2016

ACCA	500 €
Amicale des Anciens Combattants	100 €
Amicale Saint-Pierre	600 €
Comité des fêtes	2000 €
Donneurs de sang Rion	50 €
Donneurs de sang Tartas	50 €
FNATH (handicapés travail)	100 €
Cambouois Beylonguais	100 €
Mucoviscidose	75 €
Divers	25 €

A l'unanimité , le conseil décide de ne pas modifier les subventions pour l'année 2017

Contrat de ruralité

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la possibilité de s'inscrire dans la démarche du Syndicat Mixte Adour Chalosse Tursan qui deviendra à partir du 1er avril 2017 le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PEDTR) Adour Chalosse Tursan, et qui souhaite signer un contrat de ruralité avec l'État .

Ce nouveau dispositif, mis en place par le Comité interministériel aux ruralités, doit permettre de soutenir des projets d'aménagement opérationnels durables portés par les communes ou les EPCI, autour de 6 thématiques prioritaires:

- Accessibilité aux services et aux soins
- Développement de l'attractivité (économie, numérique et téléphonie mobile, tourisme,)
- Redynamisation des bourgs-centres et soutien au commerce de proximité
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Les projets pour l'année 2017 devront être déposés avant le 15 avril .

Comme la commune n'a pas engagé d'action qui pourrait s'inscrire dans ce cadre , elle ne souhaite pas donner suite pour cette année .

Toutefois , la réflexion actuellement portée par le conseil sur les projets à moyen terme pourrait s'inscrire dans le cadre de la " Redynamisation des bourgs-centres et du soutien au commerce de proximité " pour l'année 2018 .

Organisation élections présidentielles

1er tour 23 avril 2017											
8/9h	9/10h	10/11h	11/12h	12/13h	13/14h	14/15h	15/16h	16/17h	17/18h	18/19h	Dépouillement
Christine Olivier Dominique				Chantal Monique Karine				Christophe Céline Jean-Marc			
2ème tour 7 mai 2017											
8/9h	9/10h	10/11h	11/12h	12/13h	13/14h	14/15h	15/16h	16/17h	17/18h	18/19h	Dépouillement
Christine Olivier Dominique Chantal				Monique Jean-Marc Greg				Christophe Céline Karine			

Parc Photovoltaïque

Mr le Maire informe le Conseil que la société WPD a contacté la commune pour une étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur son territoire .

Les parcelles C179 et C322 (d'une superficie d'environ 19 ha) situées en bordure de la RD 14 s'avèrent propices à ce type de projet .

La location des terrains serait d'un rapport de 1000€/ha .

La société WPD fera parvenir dans les semaines à venir une promesse de bail emphytéotique et d'une constitution de servitudes sur laquelle le Conseil aura à se pronocer .

Propositions de travaux de l'ONF pour l'année 2017

Office National des Forêts AGENCE LANDES NORD AQUITAINE UT DAX 2, allée de Bellevue 40180 HINX Tél : 05 58 73 30 65	Destinataire COMMUNE DE BEYLONGUE MAIRIE 40370 BEYLONGUE
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX A L'ENTREPRISE			
☐ Dégagement mécanique de plantation Localisation : 4.u Entretien de plantation PM en plein au rouleau landais (abondance Ronce et Ajonc)	1,36	HA	
☐ Entretien du périmètre : broyage mécanique Localisation : 1.u, 2.u	1,20	KM	
☐ Entretien des interlignes avant éclaircie au gyrobroyeur ou au rouleau léger Localisation : OD149, OD150 et OD151 Nouvelles parcelles soumises au Régime Forestier Parcelle cadastrale Section OD n°149 (1.03 ha), 150 (2.65 ha), 151 (0.78 ha) Total = 4.45 ha	4,45	HA	
Sous-total			870,00 € HT
			Total : 870,00 € HT

Office National des Forêts AGENCE LANDES NORD AQUITAINE UT DAX 2, allée de Bellevue 40180 HINX Tél : 05 58 55 94 27	Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE DE BEYLONGUE MAIRIE 40370 BEYLONGUE
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
Travaux en entreprise externe			
☐ Dégagement mécanique de plantation Localisation : 3 Dégagement mécanique au rouleau landais	6,79	HA	
☐ Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation Localisation : D179 Broyage lourd en plein	11,05	HA	
☐ Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : D179, C288 et C289 Plantation de pin maritime à 1250 pl/ha (labour en bandes)	19,19	HA	
Sous-total			29 770,00 € HT
			Total : 29 770,00 € HT

Les travaux en entreprise externe concernant les parcelles relevant du projet photovoltaïque feront l'objet d'une réflexion postérieure en fonction de l'évolution dudit projet .

Monument aux morts

Mr l'architecte des Bâtiments de France , mr Arnold ,n'a pas donné de suite favorable à la demande de la commune pour le projet de créaion d'un monument aux morts . Un nouveau projet lui a donc été présenté (avec modification des matériaux utilisés)

Il est entendu toutefois que l'idée , le lieu et la forme générale de ce futur monument ne sont pas remis en cause par mr Arnold

Questions diverses

1. Analyse financière commune envoi de mme Da Silva (à mettre en ligne)
2. Inscription Rion

Mme Da Rocha a fait une demande (par téléphone) pour obtenir une dérogation d'inscription de son enfant en maternelle à Rion . Eu égard à la perte d'une classe et aux difficultés rencontrées par le SIVU au niveau des effectifs et de leur stablisation , le conseil ne souhaite pâs donner une suite favorable à cette requête . Il est à noter que cette position est partagée dans le cadre du SIVU Dous Tuscqs pour les élèves scolarisés à Carcen-Ponson .

3. Pré-zonage SYDEC

Une étude de prézonage pour l'assainissement collectif de la commune est en cours . Effectuée par les services du SYDEC , elle sera présentée au prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé , Monsieur le Maire lève la séance à 24h .